

Date de la convocation : **16 janvier 2018**

Date d'affichage : **16 janvier 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absent: Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance et indique la suppression du point 3 concernant la convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 décembre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire (en accord avec les maire-adjoints) indique avoir ajouté la délibération suivante dans la séance afin que les mandats soient réglés sur l'exercice 2017. Il indique avoir reçu les justificatifs en retour. Pour information, ci-dessous la délibération prise :

Subventions aux associations : le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 21 mars 2017.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : Comité des fêtes, Société de pêche et Amicale des anciens combattants,
- une subvention de 57 € au profit de l'amicale des donneurs de sang Bény-Marboz,
- une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bény pour un montant de 227.14 € correspondant à la facture de Auto Styl pour le remplacement de la batterie et de l'alternateur du véhicule des pompiers que l'amicale a réglé.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PIROUX INDUSTRIE SAS, EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE SURFACE A ST ETIENNE-DU-BOIS.

Maurice MARECHAL, 1^{er} adjoint donne lecture du courrier de la Préfecture de l'Ain demandant d'émettre un avis concernant une demande d'autorisation de Piroux Industrie SAS, en vue d'exploiter une installation de traitement de surface à St Etienne-du-Bois.

En fait, il s'agit de régulariser une installation existante depuis 2011 et de valider une modification de celle-ci concernant une opération de Phosphatation tri-cationique (ou cristalline au zinc).

Cette installation consiste en une ligne globale de peinture avec 4 phases principales :

- un traitement préalable des surfaces de métal. Les opérations principales sont du dégraissage, du décapage, **de la phosphatation tri cationique** et du rinçage,

- Un pré-traitement par cataphorèse,
- Des phases d'application de la peinture,
- 3 opérations de cuisson par fours de polymérisation.

A chaque étape, des citernes de rétention sont dédiées à l'opération. Aucun risque d'exploitation, néanmoins, il y a toujours un risque de manipulation ou d'erreur humaine (ce qui, à ce jour, ne s'est jamais produit sur ce site).

Un risque existe potentiellement en direction du Sevron qui s'écoule à 1km au Nord-Est du site. Ce risque est mitigé par la présence du Bief du bois Tharlet qui lui passe à 600m au Sud-Ouest du site. Logiquement, le risque est davantage orienté vers le bief du bois Tharlet que vers le Sevron.

Les organismes de contrôle de l'environnement ont tous validé cette demande. Le personnel est formé à la sécurité.

Une enquête publique a eu lieu à St Etienne-du-Bois du 11/12/17 au 12/01/2018.

En conséquence et compte-tenu du dossier qui a été présenté, le Maire Adjoint propose de valider cette demande d'autorisation d'exploitation déposée par la société Piroux Industrie.

Après étude et examen approfondi du dossier soumis à l'enquête publique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable (13 voix pour et 1 abstention) au projet cité ci-dessus, déposé par la SAS PIROUX Industrie.

PARCELLE DE BOIS A GARAVAND

Le Maire :

- informe que la parcelle cadastrée ZC N°41, située à Garavand près du stock communal et qui contient des peupliers, nécessite de réaliser un dégagement des arbres les plus gros, pour permettre aux autres peupliers de prospérer.
- précise que la décision est reportée à une date ultérieure.

PROJET VENTE DE PARCELLES POUR L'OPERATION AMENAGEMENT BENY OUEST

Le Maire :

- Rappelle la délibération du 28 février 2017 dans laquelle le conseil municipal avait décidé d'engager des discussions sur la vente des parcelles pour le lotissement ouest.
- Rappelle que selon les orientations d'aménagement et de programmation prévues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 mai 2013, le terrain d'environ 1,1 hectare est classé en zone 1AU Béný ouest. Il est situé à proximité de l'école, entre la route du moulin de Marmont et l'arrière des habitations de la Grande rue, à l'ouest du village. Il est prévu que le secteur doit s'urbaniser par une opération d'aménagement portant sur l'ensemble du tènement foncier. Il ne peut être autorisé moins de 12 logements à l'hectare.
- Rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée E N° 498 d'une superficie de 5100 m² dont environ 4270 m² sont concernés par cette opération.
- Indique que la vente n'est pas assujettie à la TVA selon les réponses confirmées par le percepteur, le notaire et le lotisseur.
- Informe que les propriétaires autres que la Commune ont été contactés et, après négociation conjointe, sont d'accord pour la vente de leur terrain.
- informe des exigences particulières de chacun.

Les propriétaires concernés:

- ✓ Indivision **MOREL** : parcelle E N°913,
- ✓ Madame **LAFAY Sandrine** : une partie de la parcelle E N° 912,
- ✓ Indivision **GUYON** : une parcelle impactée (E N°686) et une servitude bloquante (E N° 682, E N° 684),
- ✓ **Monsieur DONGUY Gilles et Madame GAILLOT Mylène** : deux parcelles impactées (E N° 497, E N° 500) et une servitude bloquante (E N° 682, E N° 684),
- ✓ La **commune** de Béný : deux parcelles (E N° 498, E N° 499).
- Donne les différentes dates de réunion, et les négociations réalisées,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de Ain Habitat au prix de vente à 19,30 € le m² sur la parcelle E N° 498 d'une superficie à confirmer de 3989 m² (terrain constructible) et 3 € m² sur la parcelle E N° 498 sur une superficie à confirmer de 407 m² (terrain non constructible),

ACCEPTE la proposition d'Ain Habitat pour rétrocéder à la Commune une largeur de terrain située le long de la voie communale N° 4 (Route du moulin de Marmont) comme indiqué dans le Plan Local d'Urbanisme,

ACCEPTE de régler la somme de 4000 € à l'indivision GUYON pour l'achat des deux parcelles E N° 684 et E N° 682, et de la servitude associée,

INDIQUE que l'indivision GUYON **ACCEPTE** une servitude de passage sur la parcelle E N° 686 pour le passage des eaux usées,

DECIDE de vendre à Monsieur MOREL François les parcelles E N° 499 et une partie de la parcelle E N°498 au prix de 0.20 € le m² pour une superficie approximative de 3884 m²,

INDIQUE que Monsieur MOREL François **ACCEPTE** une servitude de passage sur les parcelles E N° 903, E N° 517, E N° 544 et E N° 905 pour le passage des eaux usées,

CHARGE le notaire d'établir les actes concernés (ventes et servitudes des eaux usées),

DESIGNE l'étude notariale MATHIEU, notaire à TREFFORT (Ain) pour constituer le dossier et rédiger les actes nécessaires,

INDIQUE que les frais (frais de bornage, honoraires...) liés à l'opération seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la vente, le compromis de vente, et tous documents relatifs à ce projet de lotissement à Béný Ouest.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DETR OU AUTRES ORGANISMES

Bruno BUIRON, Maire adjoint :

- indique que deux subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pourraient être allouées, pour deux projets de la commune : cimetière (entre 25 et 40 %) et la mise aux normes d'accessibilité et thermiques des autres bâtiments (entre 20 et 35 %) pour le projet des toilettes publics,
- donne lecture des devis reçus à ce jour pour :

le cimetière : Agrandissement du columbarium comme à l'existant pour un montant de 5 606 € HT pour 6 cases soit 12 places; et l'achat d'une colonne octogonale et pivotante pour un montant HT de

2 050 €, soit un dossier global d'un montant HT de 7 656 €. L'élargissement du chemin menant aux cavurnes sera réalisé par le personnel communal.

la mise aux normes d'accessibilité et thermique « cabine WC accessible PMR » : pour un montant de 34 900 € HT,

- indique que d'autres devis vont être sollicités en attendant la réponse de l'Etat et que la commission bâtiment examinera plus en profondeur ce dossier,
- précise que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 et seront réalisées en fonds propres,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, Maire-Adjoint et délibéré,
le Conseil Municipal :*

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et autres organismes sur la base des devis présentés pour les deux projets : cimetière 7 656 € HT, et WC public : 34 900 € HT

INDIQUE que le montant prévisionnel des opérations sera inscrit au budget primitif 2018 (en fonds propres) pour un montant TTC de 51 067,20 €

DECIDE de ne pas se prononcer à cette séance pour les devis reçus et souhaite avoir plus de devis et l'accord de subvention avant d'engager une quelconque décision.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ADJOINT D'ANIMATION DU 26 JANVIER 2018 AU 06 JUILLET 2018

Didier CHARVET, Maire Adjoint en charges des affaires scolaires, explique au Conseil Municipal que :

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

Vu l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail lié à la suppression de la sieste pour les enfants de moyenne section qui n'en éprouvent plus le besoin, des heures d'animation sont à combler à compter du 26 janvier et jusqu'à 06 juillet 2018, réparties de la manière suivante :

- 1 heure en janvier
- 7 heures en février,
- 18 heures en mars,
- 8 heures en avril,
- 14 heures en mai,
- 17 heures en juin,
- Et 4 heures en juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à compter du 26 janvier 2018 et jusqu'au 6 juillet 2018,

PRECISE que la durée mensuelle ne pourra pas dépasser 18 heures,

FIXE la rémunération de l'emploi créé sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation, indices brut 347 et majoré 325,

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement.

Le Maire donne lecture d'un mail de l'amicale des conscrits des classes en 3 et en 8 qui interroge la municipalité la coutume d'offrir l'apéritif du banquet ou de subventionner à hauteur de 70 euros. Après discussion et vérification, il est rappelé que la commune offre chaque année l'apéritif aux conscrits. Le conseil municipal est convié à cet apéritif et rappelle la gratuité de la salle Garavand et de la cuisine, et que seule la vaisselle est payante pour le banquet des classes. (délibération du 18 décembre 2017).

DECORATIONS DE NOEL

Christophe TEILLARD, adjoint sollicite l'assemblée pour l'inscription budgétaire d'un montant de 3000€ pour les décorations de Noël et indique que des prix sont intéressants en cette saison. Différentes options sont à l'étude (éclairage au sol, éclairage dans le clocher...). Après discussion l'assemblée décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif de 2018 la somme de 3000€.

SMV (Service Militaire Volontaires)

Didier CHARVET, Maire adjoint, correspondant défense présente le SMV.

1 – Qu'est-ce que le SMV ? De nombreux jeunes basculent chaque année en situation de décrochage, sans diplôme ni qualification bien qu'ayant terminé leur cursus de formation, ils ne peuvent dès lors prétendre à un emploi. Les armées sont sensibles à cette situation et par l'expérimentation du **Service Militaire Volontaire (SMV)**, elles veulent favoriser l'insertion dans l'emploi de cette jeunesse éloignée de la vie professionnelle pour démontrer le rôle qu'elles peuvent jouer en matière de cohésion nationale. D'autres dispositifs dédiés à la recherche d'une solution à cette problématique existent. Le SMV vient les compléter en proposant son savoir-faire spécifique en matière de formation de la jeunesse.

En s'inspirant du dispositif du **Service Militaire Adapté (SMA)** proposé aux jeunes français ultra-marins, les armées, conformément à la demande du Président de la République, ont depuis 2015 décliné ce concept expérimental en métropole jusqu'en 2018.

A ce jour, 6 centres ont ouvert leur porte :

- Le 1^{er} Régiment du SMV Lorraine de Montigny-lès-Metz,
 - Le 2^{ème} Régiment du SMV Ile-de-France de Brétigny-sur-Orge,
 - Le 3^{ème} Régiment SMV Poitou-Charentes de la Rochelle,
 - Le détachement SMV De Châlons-en-Champagne,
 - Le Centre du SMV de Brest,
 - **Le centre du SMV d'Ambérieu-en-Bugey (Créé le 1^{er} mai 2017 et stationné sur le Détachement air 278).**
- **Le SMV pour qui ?** Le SMV s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, de nationalité française, peu ou pas diplômés, et à la recherche d'un « nouveau départ ». Les jeunes qui intégreront le SMV auront le statut de **Volontaires Stagiaires (VS)**.
 - **Le SMV pourquoi ?** Le SMV est un dispositif visant à favoriser l'accès à l'emploi durable, par le biais d'une formation humaine, comportementale, citoyenne et professionnelle. La formation professionnelle est de ce fait orientée vers des filières prédéfinies prenant en compte les réalités du marché de l'emploi de chacune des régions d'implantation des centres, à savoir les secteurs en tension ou les métiers à fort potentiel de recrutement.

2 – Les Volontaires Stagiaires (VS) Le **Centre du Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey** a lancé, pour 2018 (incorporation prévue en janvier et en mars 2018), une grande campagne de recrutement. Ces derniers, éloignés de l'emploi, recevront, à l'issue d'une formation humaine, comportementale et citoyenne, une formation professionnelle dans de nombreux métiers en tension tels que la logistique, la sécurité ou encore le commerce.

- **Formation des VS**
Tout au long d'une formation de 6 à 12 mois au CSMV AB, ces jeunes volontaires stagiaires (VS) :
 - Recevront une formation humaine, comportementale et citoyenne ;
 - Développeront leur goût de l'effort à travers un entraînement sportif progressif ;
 - Bénéficieront d'une remise à niveau scolaire ;

- Suivront une formation professionnelle en vue de les préparer à un futur métier.
- **Métiers proposés pour 2018**
 - Conducteur de PL
 - Préparateur de commande (métiers de la logistique)
 - Agent de production et conducteur de machine (métiers de l'industrie)
 - Ouvrier de la filière bois
 - Webcodeur
 - Agent de prévention et de sécurité
 - Ouvrier maroquinier
 - Assistant de vie aux familles
 - Employé libre-service polyvalent
 - Conseiller relations clients
 - Vendeur Conseil en commerce
 - Bâtiment et Travaux publics
 - Vendeur conseil en commerce ;
 - Employé libre-service polyvalent (métiers du commerce).
- **Conditions pour intégrer le SMV**
 - Être âgé de 18 à 25 ans ;
 - Niveau d'entrée : peu ou pas diplômé ;
 - Être de nationalité française.
- **Avantages du SMV**
 - Internat (logé nourri blanchi) ;
 - Préparation et présentation à l'examen du permis de conduire ;
 - Rémunération de 315€/mois.

Le but n'est pas de former des militaires, mais bien de donner les outils nécessaires à l'insertion professionnelle !

Renseignements et dossier de candidature sur : www.cerpa.air.defense.gouv.fr

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Accroissement d'activité du 26 janvier au 6 juillet pour encadrement des TAP:

Suite à un entretien, Madame HODIEUX a été retenue pour le poste d'adjoint d'animation.

En attendant, Valérie SCHWARTZ, coordinatrice des Tap, assure les heures pour l'animation des enfants en moyennes section.

Club des retraités : Suite à l'assemblée générale du 03 janvier 2018, un nouveau bureau a été désigné. Anne Marie RODET en est la nouvelle présidente.

Gendarmerie : Le Lieutenant-colonel Étienne FOLSCHÉ, Commandant la compagnie de gendarmerie de Bourg-en-Bresse et le lieutenant DELAITRE Commandant la communauté de brigades de MONTREVEL-EN-BRESSE, convient à une réunion le 31 janvier 2018 à 18h30, à la salle des fêtes de MARBOZ. Au cours de cette réunion, un bilan de l'activité de l'unité et les problématiques liées à la délinquance sur le ressort des communes de la circonscription en 2017. Un point de situation sera réalisé sur les différents dispositifs (opération tranquillité vacances, participation citoyenne, ...) que la Gendarmerie Nationale met en œuvre au profit de la sécurité. Cette réunion est ouverte à l'ensemble des élus du secteur, aux conseils municipaux.

SDIS : La contribution financière pour 2018 s'élève à 9 233,39 € contre 9 139,61 € en 2017 et pour l'allocation de vétéran s'élève à 2 234,80 € contre 2 120,40 € en 2017.

ECOLE :

- Un projet d'école sur l'aviatrice Maryse HILSZ est en cours de réalisation.
- Une proposition de nommer l'école Maryse HILSZ est à l'étude,

Rappel des manifestations à venir sur la commune :

- 27 janvier : concours de belote coinchée et repas de la société de chasse,
- 03 février : vente de boulettes du comité de fleurissement,
- 11 février : vente de bugnes de l'amicale des pompiers de 10h00 à 12h00,
- 02 mars : don du sang à Marboz
- 11 mars : loto du club des retraités,
- 17 mars : les matefaims de l'amicale des donneurs de sang,

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Mercredi 28 février à 20h00
- Mercredi 21 mars à 20h00 (vote du compte administratif 2017 M14 « commune »),
- Lundi 09 avril à 20h00 (vote des budgets primitifs 2018).